

**AVIS APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**  
**RELATIF AU RENFORCEMENT DES SOINS PALLIATIF**  
**SUR LE PAYS**  
**CENTRE OUEST BRETAGNE**

**1. Autorité responsable de l'avis d'appel à projets :**

Madame la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Bretagne,  
6 place des Colombes  
CS 14253  
35042 RENNES CEDEX

Date limite de dépôt des projets : **29 septembre 2023**

Des demandes d'informations complémentaires pourront être sollicitées par les candidats par messagerie aux adresses suivantes : [ars-bretagne-autonomie@ars.sante.fr](mailto:ars-bretagne-autonomie@ars.sante.fr) et [ars-dd22-animation-territoriale@ars.sante.fr](mailto:ars-dd22-animation-territoriale@ars.sante.fr) en mentionnant dans l'objet du mail « AAC SOINS PALLIATIFS COB 2023 ».

Les candidatures seront également à adresser par messagerie aux adresses suivantes : [ars-bretagne-autonomie@ars.sante.fr](mailto:ars-bretagne-autonomie@ars.sante.fr) et [ars-dd22-animation-territoriale@ars.sante.fr](mailto:ars-dd22-animation-territoriale@ars.sante.fr) pour le 29 septembre 2023 en mentionnant dans l'objet du mail « AAC SOINS PALLIATIFS COB 2023 ».

**2. Descriptif de l'appel à manifestation d'intérêt :**

L'enjeu principal de cet appel à candidatures est de garantir un accès, gradué et lisible, aux soins palliatifs sur le territoire du Pays COB.

Constatant que le niveau 1 de la prise en charge est très fragile, notamment au regard de l'absence d'équipe mobile de soins palliatifs intervenant sur ce territoire, que l'organisation de l'offre et des acteurs doit être renforcée et lisible, l'agence régionale de santé Bretagne organise un appel à candidatures pour :

- Structurer une filière de soins palliatifs sur ce territoire ;
- Renforcer l'offre à domicile et à l'hôpital.

**3. Composition du dossier :**

Le dossier inclura :

- Un diagnostic de territoire co-construit avec les acteurs,
- Un projet d'organisation en filière territoriale garantissant,
- Une lettre de soutien des acteurs concernés,
- Un budget prévisionnel, par action, en année pleine.

#### 4. Sélection des projets :

L'ARS Bretagne effectuera l'instruction des projets au 4ème trimestre 2023.

Pour la Directrice générale de l'ARS Bretagne,  
le Directeur général adjoint

28 JUIL. 2023

**signé**

Malik LAHOUCINE